

avis en séance propre le 08/03/2023



DÉCISION DU MAIRE

MARCHE MOE AMENAGEMENT ESPACES EXTERIEURS AUX ABORDS DE L'ÉCOLE JEAN MONNET

Le Maire de la commune d'Héric

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2222-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 à L2194-3,

VU la délibération en date du 25 mai 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 3 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la consultation engagée auprès des entreprises Cayet Ingénierie Infrastructure et de AGEIS ; l'entreprise TUGEC ayant décidé de ne pas participer à la consultation ;

Vu la décision du Maire n°2022-26 en date du 28 octobre 2022 ;

Considérant que l'étendue des travaux et le périmètre de l'opération a sensiblement évolué à la fois sur les aspects VRD et aménagements paysagers ;

Vu l'avis du chargé de mission « Affaires Juridiques et Marchés Publics » de la CCEG en date du 1^{er} mars 2023 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'abroger la décision du Maire n° 2022-26 en date du 28 octobre 2022.

Article 2 : De confier le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs aux abords de l'école Jean Monnet à l'entreprise Cayet Ingénierie Infrastructure pour un montant de 33 440,00 € HT.

Article 3 : La durée du marché est de 2 ans à compter de la notification.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Article 5 : Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

À Héric, le 01 mars 2023

Le Maire,



Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2023-05 DECISION MAIRE MARCHE MOE AMENAGEMENT ESPACES EXTERIEURS AUX ABORDS ECOLE J
MONNET

Date de transmission de l'acte : 02/03/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 02/03/2023

Numéro de l'acte : 20230302-01 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230301-20230302-01-AR

Date de décision : 01/03/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre
1.6.1. marchés de maîtrise d'œuvre MAPA (procédure adaptée)

Revis en mains propres
le 08/03/2023

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

**Marché de Maitrise d'Œuvre pour l'aménagement
des espaces extérieurs aux abords de l'école Jean
Monnet**

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

2023-01 MOE

NOTIFIE LE

..... / /

Mairie de HERIC

12 rue de l'Océan

44 810 HERIC

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de HERIC

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Service comptabilité

Comptable assignataire des paiements :
TRESORERIE DE NORT-SUR-ERDRE
1 RUE DE LA FRATERNITE
44390 NORT-SUR-ERDRE
TEL : 02/40/72/21/23

2 - Identification du contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Maîtrise d'œuvre et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M
Agissant en qualité de

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel ¹

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel ²

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

(1) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

(2) Mention indispensable pour être tenu informé des modifications et des correspondances relatives à ce dossier.

Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (Candidat groupé),

Agissant en qualité de

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale :

SARL CAYET INGENIERIE INFRASTRUCTURE

Adresse : **Cow B – 7 rue jean baptiste Olivier – 44 130 BOUVRON**

Courriel 1: **contact@c2ivrd.fr**

Numéro de téléphone : **07 85 89 18 01**

Numéro de SIRET : **887 597 243 000 21**

Code APE : **7112 B**

Numéro de TVA intracommunautaire

Co-contractant :

Nom commercial et dénomination sociale : **SARL AGPU PAYSAGE & URBANISME**

Adresse : **16 Avenue de Bretagne – 44 470 MAUVES SUR LOIRE**

Courriel 1: **contact@agpu.org**

Numéro de téléphone : **02 28 23 61 88**

Numéro de SIRET : **828 669 358 00024**

Code APE : **7112 B**

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement², sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées.

3 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs aux abords de l'école Jean Monnet.

4 – Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

5 – Forme du contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

6 - Prix

Les prestations du maître d'œuvre seront réglées par un prix global et forfaitaire (forfait de rémunération).

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 520 000,00 € HT.

Le coût prévisionnel définitif sera établi dans les conditions prévues au CCAP.

Le taux de rémunération (t) est fixé à 6.70%

Le forfait de rémunération est provisoire. Il correspond au produit du taux de rémunération t par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage. Il est fixé à :

Montant HT	: 34 840.00	Euros
TVA (taux de 20 %)	: 6 968.00	Euros
Montant TTC	: 41 808.00	Euros
Soit en toutes lettres	: Quarante et un mille huit cent huit euros	

Le titulaire s'engage à ne percevoir aucune autre rémunération d'un tiers au titre de la réalisation de l'opération objet du présent contrat ou de ses avenants.

Offre après remise commerciale ramenée à : 33 440.00€ HT

TVA 20% : 6 688.00€HT

Soit TTC : 40 128.00€ TTC

Soit en lettres : Quarante mille cent vingt huit euros

7 - Durée et Délais d'exécution

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 24 mois.

La durée prévisionnelle débutera à compter de la notification du marché.

8 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants

- Ouvert au nom de : **SARL CAYET INGENIERIE INFRASTRUCTURE**

pour les prestations suivantes : LOT VRD

sous le n° : 73971711814

Code banque : 14703

Code guichet : 00003

Clé RIB :91

BIC : AGRIFRPP847

- Ouvert au nom de : **SARL AGPU PAYSAGE ET URBANISME**

pour les prestations suivantes : LOT ESPACES VERTS

sous le n° : 73949633583

Code banque : 14706

Code guichet : 00059

Clé RIB :16

BIC : AGRIFRPP847

, le paiement est effectué sur ¹:

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota :Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original,

A, BOUVRON, le 23-02-2023

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement.

CAYET INGENIERIE INFRASTRUCTURE

~~Cow B \ 7 Rue Jean Baptiste Olivier~~

~~44 130 BOUVRON~~

~~contact@c2i-vrd.fr - Tél. : 07 85 89 18 01~~

~~Siret 807 557 243 00021 - APE 7112B~~

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Variante(s) acceptée(s) :

.....
..
.....
..

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	: 33 440,00	Euros
TVA (taux de 20...%)	: 6 688,00	Euros
Montant TTC	: 40 128,00	Euros
Soit en toutes lettres	: Quarante mille cent vingt huit euros TTC	

La présente offre est acceptée

A HERIC
Le 24/02/2023

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 25/05/2020

Le Maire,




Jean-Pierre JOUTARD

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

Le

Signature ¹

ANNEXE N° 1 : MISSIONS ET RÉPARTITIONS DES HONORAIRES

Forfait de rémunération : 34 840 Euros H.T ramené à **33 440.00 € HT après remise commerciale**

Taux de rémunération : 6.70%

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 520 000,00 € HT

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Éléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant			
			Part de C2i	Part de AGPU	Part de	Part de
EP		1000.00	200.00	800.00		Après remise commerciale de 1400€ HT
AVP		3800.00	2600.00	1200.00		
PRO		7400.00	5000.00	2400.00		
ACT		7100.00	5000.00	2100.00		
VISA		1500.00	1000.00	500.00		
DET		8800.00	7000.00	1800.00		
AOR		1040.00	740.00	300.00		
OPC		2800.00	2800.00	-		
TOTAL	100,00%	33 440.00	24 430.00	9100.00		

Signatures et cachets

CAYET INGENIERIE INFRASTRUCTURE

Cow B - 7 Rue Jean Baptiste Ojvide

44 130 801111111

contact@ci-vid.fr Tel. : 07 85 89 18 01

Siret 885 597 243 00021 APE 7112B

9/10

ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SARL C2i bureau études VRD SIRET : 887 597 243 00021 Code APE : 7112N N° TVA intracommunautaire : Adresse : Cow B – 7 rue Jean Baptiste Olivier 44130 BOUVRON	Bureau études VRD	24 430.00	20	29 316.00
Dénomination sociale : SARL AGPU paysage & Urbanisme SIRET : 828 669 358 000 24 Code APE : 7111Z N° TVA intracommunautaire : Adresse : 16 avenue de Bretagne 44 470 MAUVES SUR LOIRES	Paysagiste & Urbanisme	9 100.00	20	10 920.00
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux	33 440.00	20	40 128.00